

POUR NOUS REJOINDRE
(450) 538-5444 • info@apcor.ca
www.apcor.ca
28 rue Principale Sud, Bureau B,
Sutton (Québec) J0E 2K0

ISSN 1708-1645 Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec

Le Corridor appalachien (ACA) est un organisme de conservation sans but lucratif qui a pour mission de protéger les milieux naturels de la région des Appalaches.

Par le biais d'une stratégie de conservation transfrontalière, l'ACA procure aux collectivités locales les moyens de maintenir et de restaurer un cadre de vie qui respecte l'écologie de la région dans une perspective de développement durable.

L'ACA offre une assistance technique, des conseils et de l'expertise aux organismes de conservation et aux intervenants qui partagent sa vision. L'ACA organise des activités de sensibilisation à la conservation pour les propriétaires, les organismes de conservation et le public en général.

LA NATURE PROTÉGÉE À JAMAIS

Donner, c'est aussi recevoir

Dès ses débuts, le Corridor appalachien s'est donné comme rôle fondamental d'accompagner dans leurs démarches les propriétaires désireux d'accomplir un don de propriété ou de servitude. Depuis les cinq ans d'existence de l'organisme, des centaines d'hectares de propriétés privées ont fait l'objet de dons écologiques. L'intérêt grandissant de la part des propriétaires pour la protection de nos milieux naturels est démontré par le fait qu'une vingtaine de propriétaires sont présentement en processus d'accomplir un don écologique sur le territoire de l'ACA.

Plusieurs raisons amènent les propriétaires à vouloir protéger leurs propriétés. Alors que certains désirent assurer la protection des habitats naturels de la faune et de la flore, d'autres veulent préserver la beauté des paysages naturels et la qualité de l'air et de l'eau. D'autres encore, comme les forestiers, tirent leurs revenus de la forêt et souhaitent la garder en santé et productive pour les générations futures. Ainsi, chaque individu peut profiter à sa façon des aires protégées sur le territoire des Appalaches.

Protéger une partie ou la totalité de sa propriété implique plusieurs étapes qui peuvent paraître ardues pour un propriétaire sans ressource. C'est pourquoi l'ACA met toute une équipe de professionnels à la disposition du propriétaire, et ce, tout au long de la démarche de

conservation. Un biologiste fait d'abord une évaluation écologique de la propriété. On y relève les espèces végétales et animales, mais aussi les milieux humides, les ruisseaux et les habitats d'espèces à statut particulier. Par la suite, l'ACA présente au propriétaire les options de conservation, dont certaines peuvent s'avérer très flexibles sur le plan des usages permis et compatibles avec la conservation. On discute également des aspects légaux et des avantages fiscaux reliés au don écologique. L'ACA conseille le propriétaire pour l'arpentage et la recherche d'un évaluateur agréé qui déterminera la juste valeur marchande du don écologique. Ceci permet ensuite à l'organisme de conservation à qui le don est effectué d'émettre un reçu de charité au propriétaire.



photo : archives, ACA

L'ACA est l'un des rares organismes de conservation au Québec à offrir ses services à faible coût aux propriétaires et aux organismes de conservation locaux. Son territoire couvre 164 315 hectares (400 000 acres) et englobe le massif des monts Sutton et son piedmont ainsi que le bassin versant du lac Memphrémagog et des sites périphériques comme le mont Pinnacle, le marais Alderbrooke et les milieux humides du lac Brome. Il rejoint le Mont Orford ainsi que la rivière St-François.

Si votre propriété se situe sur ce territoire et que vous aimeriez contribuer à la protection de notre patrimoine naturel pour les générations futures, communiquez avec nous ou visitez notre site Web : www.apcor.ca.

INITIATIVES EN CONSERVATION

Un nouvel organisme de conservation joint les rangs du Corridor appalachien

De plus en plus de milieux naturels sont protégés sur le territoire de l'ACA, en grande partie grâce au travail des groupes de conservation locaux. Ceux-ci acquièrent des sites et des servitudes qui, à proximité les uns des autres, finissent par devenir de grandes aires protégées en mesure de répondre aux besoins de la biodiversité.

Le tout dernier organisme à joindre le Corridor appalachien est la *Société de protection foncière du Lac Montjoie*, dont le territoire inclut le bassin versant du lac Montjoie. L'organisme, qui existe depuis trois ans, rejoint une soixantaine de membres et a déjà réussi à protéger 20 hectares de milieux naturels.

Si la *Société de protection foncière du Lac Montjoie* a choisi de s'affilier au Corridor appalachien, c'est principalement pour participer à l'ambitieux projet de protection des milieux naturels des Appalaches. Le président du groupe, monsieur Douglas Murphy, mentionne également que le fait de bénéficier de l'expertise de l'ACA, d'assister à des formations pertinentes et surtout, de rencontrer d'autres passionnés de conservation sont autant de bonnes raisons de travailler en collaboration.



DES COLLABORATEURS APPRÉCIÉS

Travailler pour les générations futures : le témoignage d'un bénévole du Corridor appalachien

Une fois les milieux naturels protégés par les groupes de conservation, on amorce un processus de gestion qui fera en sorte que les territoires protégés le seront à tout jamais. La gestion de ces milieux nécessite plusieurs actions qui peuvent se traduire par des visites de suivi du territoire pour vérifier l'état de la propriété, le balisage des limites de la propriété et l'entretien des chemins et des sentiers.

Ce travail essentiel est accompli grâce à la participation de bénévoles qui parcourent régulièrement des dizaines de kilomètres dans la forêt, leur permettant ainsi d'assurer une surveillance des lieux et d'installer des centaines de balises qui indiquent que le territoire est une aire de conservation.

Robert Morin, membre du Club de chasse et pêche Roebuck depuis 21 ans et grand passionné de la nature, offre bénévolement son temps au service de la gestion des aires protégées. Retraité depuis 12 ans, Robert peut passer de sept à huit heures par jour dans les monts Sutton, et ce, de deux à trois fois par semaine durant la saison estivale.

Son rôle est déterminant auprès des organismes de conservation: il permet d'assurer une présence sur le territoire et de contribuer à ce que les zones particulièrement fragiles soient à l'abri des intrus. Son

travail sert aussi à guider les randonneurs des Sentiers de l'Estrie grâce à des balises visibles apposées partout sur le territoire.

S'il a choisi d'offrir ses services, c'est avant tout pour participer à la conservation de milieux naturels uniques dans la région. Le plus grand plaisir qu'il retire de ses actions est de faire en sorte que les randonneurs d'aujourd'hui et des générations à venir puissent à jamais découvrir des paysages encore sauvages et observer une faune et une flore abondante. En plus du bonheur que lui procure un contact privilégié avec la nature, Robert estime que son expérience de bénévolat est une occasion inestimable de se garder en forme (il faut dire qu'il a maintenant 67 ans !) tout en développant des relations amicales avec des gens aussi passionnés de nature que lui.

Avez-vous déjà observé une mère chevreuil avec ses deux petits en pleine nature ?

...Et on dit que le bénévolat ne paie pas !



Robert Morin

DÉCOUVERTES SUR LA CHAÎNE APPALACHIENNE

Cet été, les découvertes ailées ont été à l'honneur !

L'équipe du Corridor appalachien a fait de belles trouvailles sur le territoire cet été. Les plus intéressantes sont sans doute celles de nos deux ornithologues, **Daniel Daigneault** et **Pierre Wery** qui ont découvert plusieurs nids de buses à épaulettes. Ce rapace diurne était jusqu'à récemment considéré comme une espèce « préoccupante » au Québec. La buse à épaulettes niche dans les forêts feuillues matures, le plus souvent des érablières. De plus, les couples sont très attachés à leur site de reproduction. Le même site peut être utilisé pendant plusieurs décennies par un couple et ses descendants. Voilà une raison de plus pour protéger leur habitat.

Encore plus intéressant et inusité, nos deux spécialistes des oiseaux ont observé la paruline à

ails bleues ainsi que deux de ses hybrides : la paruline de Brewster et la paruline de Lawrence. Ces 2 hybrides sont issus du croisement de la paruline à ailes bleues et de la paruline à ailes dorées. Ces sous-espèces occupent sensiblement le même habitat, soit, les clairières, les champs abandonnés et la lisière des arbustales. La paruline à ailes bleues fréquente également les zones plus boisées comme les forêts en repousse et les champs buissonneux.

La présence de la paruline de Brewster au Québec est très récente (1^{ère} observation en 1984) et résulte de l'agrandissement vers le nord de l'aire de reproduction de la paruline à ailes bleues et de la paruline à ailes dorées. La paruline de Lawrence est encore plus rare. Il existe à l'heure actuelle très peu de mentions de cet oiseau au Québec.



Paruline de Brewster
Par Serge Beaudette



Buse à épaulettes
par Serge Beaudette

VOUS CONSIDÉREZ PROTÉGER VOTRE PROPRIÉTÉ ?

Bonne nouvelle pour les donateurs : le gain en capital applicable aux dons écologiques n'est plus imposé !

Un propriétaire qui donne une partie de sa propriété ou une servitude à des fins écologiques bénéficie d'avantages fiscaux sous la forme d'un reçu de charité. Cette mesure fiscale permet à un plus grand nombre de propriétaires de pouvoir accomplir un don écologique.

Or, le transfert d'une propriété qui a pris de la valeur au cours du temps génère un gain en capital. Pour un propriétaire foncier qui choisissait de faire un don écologique, ce gain était jusqu'à récemment déductible d'impôt à 75%, c'est-à-dire qu'il payait des impôts sur 25% de la valeur du gain en capital, même s'il faisait un

don. Cette mesure rendait le don écologique peu attrayant pour plusieurs propriétaires.

Heureusement, le gouvernement fédéral a récemment choisi d'encourager un plus grand nombre de Canadiens à participer au don de terres écosensibles en abolissant l'imposition du gain en capital sur une propriété ou sur une servitude donnée à des fins écologiques.

Ceci dit, depuis le 2 mai 2006, les propriétaires qui font un don de propriété ou de servitude pour la conservation bénéficient d'avantages fiscaux encore plus avantageux !

Pour plus d'informations, communiquez avec le Corridor appalachien ou Renée Langevin, coordonnatrice régionale du Programme des dons écologiques d'Environnement Canada : renee.langevin@ec.gc.ca ou 418.649.6857.

L'ACA bénéficie du soutien financier du Programme d'intendance de l'habitat des espèces en péril du gouvernement du Canada, de la Fondation de la faune du Québec, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet II) et de plusieurs fondations privées.